

36

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LA PARTICIPATION DE LA LUDOTHEQUE DE ROYAN  
À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

D 18 - 444

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

La LUDOTHEQUE *Municipale...*, représentée par M. .... *POULAND* ....., son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

*Service Enfants Jeunesse Famille  
1 avenue des fleurs de la paix  
17200 Royan*

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

*La Ville* organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *la ludothèque* souhaite bénéficier d'un stand au Palais des Congrès.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *la Ludothèque* dans le cadre des publications liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

#### ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

*La Ville* s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès le samedi 17 novembre.

En contrepartie, *la ludothèque* s'engage à faire bénéficier *la Ville* d'une animation liée à son activité sur le stand dont elle disposera sur le site du Palais des congrès le samedi 17 novembre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

#### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

#### ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 10 SEP. 2018  
en trois exemplaires originaux

Pour *la Société*,  
Le Directeur,

Pour *la Ville*,

Pour le Maire, par délégation  
Le Premier Adjoint,



*Jean-Paul Clech*

En provenance de :  
 2030 THE GUE DE ROYAN  
 Avenue des Fleurs de la Paix  
 17205 ROYAN

S09ZVZ - PTE 30A - 016876701 - 0817



**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 886 1376 1**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 14 / 9 148  
 Distribué le : 16 / 8 148

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

U. Guéhen  
 Signature  
 si mandataire

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 "Sageur"

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du son mandataire a été vérifiée précédemment.  
 LA POSTE AGRÉMENT N° C806

Ville de Royan SJ  
 Hôtel de Ville (Royan Bâtiment ancien)  
 30 Avenue de Penckelloc  
 17205 ROYAN Cedex



